

ABONNEMENT

Saumur

En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE

Politique d'apaisement

Il y a plus d'un trait à recueillir dans les débats auxquels a donné lieu à la Chambre la discussion de l'interpellation de M. Hubbard. Il nous paraît notamment qu'il n'est pas inutile de revenir sur cette parole prononcée par M. Pichon : « Je salue la fin de la politique d'apaisement ».

Si M. Pichon, en prononçant cette parole, songeait au parti républicain, les événements ne lui donnent point absolument tort. Rarement, entre républicains, la polémique n'a eu forme plus acerbe que dans ce moment. Nous n'avons point à nous mêler de ces querelles, habituelles d'ailleurs dans le parti. Mais nous avons le droit de demander quelle est la « politique d'apaisement » dont M. Pichon a salué la « fin ».

Nous cherchons vainement, en effet, à quelle époque, depuis que les républicains sont au pouvoir, cette politique a été pratiquée par eux.

Quand on déclarait que « le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » était-ce la politique d'apaisement ?

Lorsque, sans droit, on suspend les traitements des ecclésiastiques, est-ce la politique d'apaisement ? Quand on a dispersé les congrégations, était-ce la politique d'apaisement ? Lorsqu'on vote la perception du droit d'accroissement, est-ce la politique d'apaisement ? Quand on a voté les lois scolaires et militaires, quand on a laïcisé les hôpitaux et les salles d'asile, était-ce encore la politique d'apaisement ?

Est-ce encore la politique d'apaisement lorsqu'on dénie aux évêques le droit de protester contre les violences dont des Français catholiques sont l'objet en Italie, lorsqu'on traduit un évêque en police correctionnelle ?

Si tout cela est de la politique d'apaisement, il faut le dire. Alors nous nous associerons à M. Pichon et comme lui nous serons heureux de saluer la fin d'une politique d'apaisement, comprise et pratiquée de la sorte.

La véritable politique d'apaisement, nous la trouvons indiquée dans l'éloquente lettre que M^r l'évêque de Nancy vient d'adresser à l'Université.

« Je tiens à le rappeler, dit notamment M^r l'évêque de Nancy, les évêques se placeront sur le terrain religieux, qui leur appartient et que personne ne peut leur contester sans nier leur mission et la raison même de leur existence. Et qui donc oserait prétendre que les lois qui ont dispersé les religieux, interdit aux congréganistes d'enseigner dans les écoles publiques, enlevé aux pères de famille le droit de donner des maîtres chrétiens à leurs enfants, mis obstacle au recrutement du clergé, frappé les congrégations religieuses d'un impôt absolument écrasant, que les projets proposés ou annoncés sur les associations... n'atteignent pas directement et essentiellement les intérêts religieux dans ce qu'ils ont de plus élevé et de plus nécessaire ? Qui oserait

prétendre que ceux qui ont voté ou préparé toutes ces lois ne sont pas les agresseurs ?

» Il ne s'agit point ici de révolte contre les véritables droits de l'Etat. Nous l'avons toujours démontré par nos paroles et par nos actes : nous respectons toutes les lois qui sont justes. Mais avec tous les évêques dignes de ce nom dans tous les temps, je dis plus : avec tout homme qui admet la distinction entre le bien et le mal, entre ce qui est juste et ce qui est injuste, entre la soumission due à l'Etat et la légitime et nécessaire indépendance des nobles âmes, nous prétendons avoir le droit de réclamer la modification et la révision des lois qui violent la justice et la liberté. Ce droit, il n'est contesté ni aux évêques, ni aux derniers des citoyens, dans tant de pays où l'on parle moins haut qu'en France de justice et de liberté. »

L'apaisement, nul ne le souhaite plus ardemment que les catholiques et les conservateurs, mais ils ne peuvent confondre l'apaisement avec la soumission servile devant les attentats au droit et à la liberté. Cette politique d'apaisement dont les radicaux saluent la fin, les catholiques ne l'ont point encore vu naître depuis que les républicains sont au pouvoir, et nous craignons fort que tant que ceux-ci resteront nos maîtres, les catholiques n'aient jamais occasion d'en saluer l'avènement.

ERNEST BAUDOIN.

L'affaire du Collège

DE LA RUE LHOMOND

L'ancien cri de Raspail est poussé par les feuilles ministérielles qui viennent d'ouvrir leurs batteries contre le clergé.

Le *Matin* a annoncé son intention de publier des libelles contre les membres de l'épiscopat les plus en vue.

L'*Eclair* a pris une autre corde.

Un professeur laïque dirige une classe au collège Saint-Ignace de la rue de Madrid. Les Pères croient devoir se priver des services de notre quidam. Celui-ci va sur le champ raconter l'histoire à la rédaction de l'*Eclair*. Un journal qui se respecterait devrait toujours accueillir avec méfiance les communications d'un professeur congédié, mais il ne faut pas demander ces délicats procédés à nos radicaux. Les vieilles lois de la courtoisie française ne gouvernent plus les relations mondaines. On a donc inséré toute vive la délation et une certaine émotion s'en est suivie dans les rangs de nos républicains.

Quelques-uns veulent interpellier le ministre Bourgeois sur « la rentrée des Jésuites ». La rentrée des Jésuites ! Vous devinez quelle aubaine pour la gauche ! C'est une plate-forme toute trouvée pour les prochaines élections. « Le parti prêtre relève la tête ; le cléricalisme menace la société civile, etc. » A cette pensée Pichon exulte et Clémenceau bat des mains. Constans, mis au courant des projets de l'extrême gauche, demande un jour de répit : ne faut-il pas laisser au gouvernement le temps d'instituer une enquête ? Les francs-maçons voient de mauvais œil cet ajournement. Pourquoi les empêche-t-on de voter aujourd'hui

même une motion ronflante contre les Jésuites ?

Mais déjà il n'est plus question au Palais-Bourbon — pour l'instant du moins — du projet d'interpellation, qui avait été prêt à divers radicaux, au sujet de l'incident de la rue des Postes. Le ministre de l'instruction publique, éclairé par son inspecteur d'académie chargé de la surveillance de l'école Lhomond, aurait reconnu l'inanité des racontars lancés par un journal du matin, grossis et amplifiés par la presse radicale.

La société civile qui dirige ce brillant établissement fonctionne régulièrement.

Les trente-six professeurs chargés de l'instruction des quatre cents élèves sont pris parmi les ecclésiastiques du diocèse de Paris et parmi d'anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, de Saint-Cyr. Depuis douze ans, depuis les décrets d'expulsion des Congrégations, un inspecteur de l'académie de Paris s'est annuellement rendu compte de la parfaite légalité dans laquelle vit et prospère l'école. Malgré les criailleries des radicaux, on peut donc considérer l'incident comme clos.

INFORMATIONS

Monsieur le Comte de Paris, accompagné du duc d'Orléans et de M^{me} la princesse Isabelle, a quitté jeudi Southampton pour se rendre à Lisbonne. Mlle de Ravinel, MM. La Chambre et le docteur Recamier les accompagnent. Après quelques jours passés à Lisbonne, le Comte de Paris et ses enfants se rendront en Espagne, à Villamanrique, où ils se proposent de séjourner pendant quelques mois.

Madame la Comtesse de Paris et sa fille, la princesse Hélène, accompagnées de M. Camille Dupuy, ont passé mercredi soir à Paris où elles ne se sont arrêtées que quelques instants. S. M. la Reine d'Espagne, les princes de la famille présents à Paris, M. le comte d'Haussonville et un certain nombre d'amis s'étaient rendus à la gare du Nord pour complimenter les augustes voyageurs. Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène ont, avec M^{me} la comtesse d'Albyville, pris le *Sud-Express* qui les conduira à Bayonne où M. Emmanuel Bœcher doit se trouver pour les accompagner à Madrid.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La commission du travail, continuant l'examen du projet de loi sur la caisse des retraites ouvrières, a décidé que tout ouvrier serait présumé inscrit à la caisse des retraites et par suite appelé à faire des versements exigibles. Pour être déchargé de cette obligation, il faudra faire la déclaration qu'on ne désire pas user du bénéfice de la caisse des retraites. C'est l'assurance facultative, mais avec une incitation à l'assurance.

La commission a écarté le système contraire, dont elle était saisie par voie d'amendement et tendant à n'admettre l'ouvrier au bénéfice de la caisse des retraites qu'après déclaration de sa part. En cas de non déclaration, l'ouvrier n'était pas inscrit.

La commission a admis en principe, sous réserve de la quotité à fixer, que les versements

de l'ouvrier devraient être complétés par ceux du patron.

La commission a décidé que les bénéfices de la caisse des retraites seraient acquis aux salariés dont les salaires annuels ne dépasseraient pas 3,000 francs. L'accès de la caisse des retraites s'étend aux petits patrons et aux petits cultivateurs.

Les patentés dont la patente ne dépasse pas un taux à déterminer, et les cultivateurs n'occupant qu'un ouvrier et dont la cote foncière ne dépasse pas une limite déterminée, pourront faire des versements à la caisse en vue de s'assurer une retraite.

Une saisie vient d'être opérée sur les loyers dus à la congrégation de la Providence par les locataires de la maison que la congrégation possède, boulevard de la Liberté, à Gap. Cette saisie a été faite pour le compte de l'Enregistrement, par suite du refus de la congrégation de payer des droits d'accroissement qui se montent à 40,000 francs.

Le duc de La Rochefoucauld, ancien officier de cavalerie, chef de la branche ducale de La Rochefoucauld, vient de se fiancer à miss Mitchell, fille de M. Mitchell, un des membres les plus en vue du Sénat à Washington. C'est un mariage d'inclination. La fiancée, qui est d'une rare beauté, habite Paris depuis deux ans, avec sa mère.

FOUR MAÇONNIQUE

On sait que la plupart des députés républicains appartiennent à la franc-maçonnerie. Ils étaient convoqués mercredi soir au Grand-Orient pour s'expliquer et s'entendre au sujet de la campagne anti-catholique.

On s'est expliqué, mais on s'est, paraît-il, fort peu entendu.

D'abord c'est une petite minorité qui s'est dérangée pour venir au rendez-vous. Deux cents députés à peu près sont affiliés à la secte maçonnique ; c'est à peine si le quart a obéi à l'appel qui était adressé à tous les V. F.

Le but de la réunion était de juger, et de flétrir au besoin, les députés coupables d'avoir, au cours de l'interpellation Hubbard, « transigé avec les principes » et soutenu le ministère qui avait repoussé la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Tous les assistants avaient juré de garder le secret de rigneur. Les serments maçonniques n'engagent pas, paraît-il, à grand'chose. L'*Eclair* déclare, en effet, savoir que la réunion a été des plus orageuses.

« Les F. F. présents n'ont pas oublié qu'ils sont autant députés que maçons et ils n'ont pu tomber d'accord sur un vote de blâme à l'adresse des « renégats ». Toutefois, ils ont pris la résolution d'organiser sans tarder un mouvement général d'opinion, tendant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

» Le F. F. Hubbard s'est montré tout particulièrement violent au cours de cette discussion. »

En somme, cette réunion nocturne a été un four puisqu'on n'a pu s'entendre sur le but principal et immédiat que l'on poursuivait.

Quant aux menaces contre l'Eglise, elles sont naturelles dans ce milieu de sectaires, elles sont formulées dans tous les convents puisque le principe même de la secte est l'anti-cléricisme à outrance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 décembre 1891.

La Bourse paraît vouloir s'abstenir de nouveaux engagements à la veille de jours de fête précédant la liquidation. Le 3 0/0 ancien n'en est pas moins très ferme à 95.22; le nouveau à 95.07 et le 4 1/2 qui est le fonds d'attente des capitaux recherchant un revenu plus élevé que celui des autres fonds, cote 104.95.

La Rente Italienne ne s'éloigne guère du cours de 92 et reste à 91.70. L'Extérieure est en léger recul à 67 5/8. On trouve le prix de 81 bien élevé pour du 4 0/0 Intérieur, même amortissable. Le 3 Portugais est en butte aux attaques d'une spéculation hostile qui invente tous les jours des fausses nouvelles pour discréditer le Portugal. Ce fonds se tient aux environs de 34 fr. Les Fonds Russes sont soutenus par les rachats des Allemands; le Rouble à Berlin monte à 200 1/2.

Les sociétés de crédit ont une allure très soutenue par la perspective des acomptes à toucher dans les premiers jours de janvier. Le Crédit Foncier est ferme à 4.235, la Banque de Paris à 723, la Société Générale à 475, le Crédit Lyonnais à 791. Le Crédit Mobilier a des demandes à 162 fr.

La Bourse a commencé à s'occuper des obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem; le succès de l'émission ouverte par la Société Le Crédit et couverte dès le premier jour, justifie la prime de 50 à 60 centimes dont ce titre bénéficie dès son apparition sur le marché.

L'obligation Immeubles de France cote 379.75.

L'obligation Linarès-Almería a des demandes à 175 fr.

Les Chemins Economiques progressent à 405.

NOUVELLES MILITAIRES

LE 5^e DU GÉNIE

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les conditions de recrutement et de fonctionnement du 5^e régiment de génie, qui portera le nom de régiment des « chemins de fer ».

Ce régiment comprendra, outre un contingent annuel d'employés des six grandes compagnies, et outre un effectif soldé, un nombre déterminé de soldats détachés sur les réseaux afin d'y acquérir des connaissances professionnelles utilisables en temps de guerre.

Ils seront choisis le 15 octobre, chaque année, parmi les hommes de troupe ayant encore deux ans de service à accomplir, sachant lire et écrire et possédant une instruction militaire suffisante. Ils ne pourront correspondre avec leur colonel que par l'intermédiaire de leurs chefs de service.

Deux tiers seront affectés au service de la voie; l'autre tiers sera réparti entre l'exploitation et la traction. Aucun de ces hommes ne

pourra être classé à l'administration centrale ni être employé dans les bureaux. Ils seront visités tous les ans par un capitaine de leur régiment.

Périodiquement, un certain nombre de compagnies du régiment des chemins de fer pourront être détachées plusieurs semaines sur les réseaux afin d'y exécuter des travaux de pose et de réfection de la voie.

Enfin, les agents des compagnies concourront au recrutement des officiers de réserve du régiment pour 78 places. Ces officiers seront assujettis tous les deux ans à une période d'instruction de vingt-huit jours.

LE SURVIVANT DE LA GRANDE ARMÉE

Le Président de la République vient de conférer la croix de commandeur de la Légion d'honneur au colonel Soufflot, dont on a récemment célébré le centenaire.

Les journaux ont rappelé, à cette occasion, les actes de bravoure qui ont illustré la vie du colonel. Ajoutons que le colonel Soufflot est le plus ancien légionnaire que l'on connaisse. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1813 et fait officier en 1843.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

L'HIVER

C'est mardi 22 décembre, à 2 heures 50 minutes du matin, que commencera l'hiver.

Mais c'est hier, vendredi 18, que nous sommes entrés dans la période des jours les plus courts de l'année. Le soleil ne reste alors que huit heures onze minutes à l'horizon.

La température a baissé rapidement depuis deux jours. Hier, le thermomètre était descendu à deux degrés au-dessous de zéro; ce matin il a atteint 5 degrés.

Le baromètre est très élevé, ce qui fait supposer que le froid ne peut qu'augmenter.

La bise souffle de l'est.

TEMPÊTE ANNONCÉE

New-York, 17 décembre.—Les observatoires météorologiques annoncent qu'une tempête nouvelle se forme, qu'elle prend la direction des côtes anglaises et françaises qu'elle atteindra entre le 20 et 22 décembre.

C'est demain que s'ouvre le scrutin dans l'arrondissement de Baugé pour nommer un député en remplacement du général Lacretelle.

M. le comte de Blois, maire de Daumeray, conseiller général du canton de Durtal, se présente comme candidat conservateur.

Cette candidature a été partout chaleureusement accueillie.

AVIS AUX PORTEURS DE TITRES

Le ministre des finances publie l'avis suivant aux souscripteurs de l'emprunt de 500 millions :

« Aux termes de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 1^{er} mai 1886, qui a réglé les conditions de souscription et de libération de l'emprunt de 500 millions, le ministre des finances peut déclarer déchu de ses droits tout porteur de certificat qui, dans un délai de quinze jours au plus à dater de l'échéance d'un terme de paiement, n'a pas effectué le versement de ce terme.

» On prévient les porteurs de certificats de l'emprunt de 500 millions en rentes 3 0/0 qu'une décision ministérielle du 9 décembre 1891 frappe de déchéance ceux qui, au 1^{er} janvier 1892 inclusivement, n'auront pas intégralement libéré leurs certificats. »

Théâtre de Saumur

La Direction nous semble désengouinée avec l'apparition de *Miss Hélyett* à Angers et la reprise des *Cloches de Corneville* à Saumur. Là-bas on refuse du monde, paraît-il, et lundi dernier, à Saumur, il était temps que cela s'arrête.

C'est qu'elles n'ont pas du tout vieilli, les cloches charmantes; elles garderont longtemps encore leur fraîcheur de jeunesse.

Il faut convenir aussi que nous sommes, sinon comblés, du moins parfaitement servis par une interprétation que bien des scènes parisiennes nous envieraient quelquefois.

On rencontre rarement une Serpolette aussi accomplie que l'est M^{lle} Sauvaget: voix agréable, grâce innée, visage et sourire des plus séduisants; avec pareil bagage de qualités, notre charmante dugazon est devenue l'enfant gâtée du public, qui lui prodigue force ovations.

Les débuts de M^{me} Portalier dans *Germaine* ont été des plus heureux. A son entrée en scène on éprouvait cette satisfaction que donne l'artiste maître de soi-même et qui s'impose par son talent. La voix n'a peut-être pas grande ampleur dans les parties élevées; mais le médium est excellent et ses notes de gosier ont une rondeur et une sonorité qui plaisent énormément dans les couplets d'opérettes, où l'effet personnel remplace quelquefois et avantageusement la méthode.

M. Vautier a chanté la valse de l'éloge de cet artiste sans se répéter. Mais on peut affirmer que le public n'a jamais été empoigné pareillement.

Des éloges sont également dus à M. Brun dont la voix juste et fraîche en fait un Grenicheux très sortable.

M. Bisson a parfaitement composé le père Gaspard; il a su rendre cette cupidité farouche

tout en restant comique, sans tomber dans le grotesque. Quant à M. Allain, c'est un bailli inimitable. Cet artiste est un vrai trésor pour une direction.

Ainsi que nous le disions, l'interprétation de l'œuvre de Planquette a été sans contredit, comme ensemble, l'une des meilleures de la saison.

Décors et mise en scène des mieux soignés, frais costumes et importante figuration.

Les chœurs ont été bien exécutés, et parmi les choristes hommes et femmes il se trouve de fort jolies voix.

Si la Direction nous donne souvent de semblables représentations, elle verra régulièrement un public nombreux au théâtre, heureux d'applaudir les artistes et de prouver sa reconnaissance au directeur. NEMO.

LE FESTIVAL MASSENET

A propos de la fête musicale que l'Association artistique annonce pour demain, l'*Angou* publie les lignes suivantes dans sa Chronique musicale :

« Dimanche, la salle du Cirque-Théâtre sera certainement trop petite pour contenir tous les admirateurs de Jules Massenet, l'un des compositeurs modernes les plus sympathiques à notre public. Voici déjà quinze années, qu'à pareille époque il apportait à l'Association artistique naissante le concours de son jeune talent: il revient aujourd'hui, chargé de succès, sur le seuil de la gloire, célèbre dans le monde entier, n'en étant plus à compter ses triomphes et cependant ayant su conserver la précieuse jeunesse des rares privilégiés que le temps semble ne pouvoir atteindre. Le programme du concert est entièrement consacré aux œuvres de ce maître: il est d'une variété de nature à satisfaire les plus difficiles. Le talent de Massenet s'y révélera sous les aspects les plus divers: mélodies de salon, morceaux de genre, suite symphonique, chœur, voilà ce qu'il nous sera donné d'entendre et d'applaudir. Nous saisissons l'occasion du 400^e concert pour adresser à l'Association artistique les félicitations que lui doivent tous ceux qui, à Angers, s'intéressent à la musique. — LUDWIG. »

UN INSPECTEUR DE LA SURETÉ DE PARIS A ANGERS

Ces jours derniers, des saisies de cigarettes faites à la main ont été opérées dans plusieurs cafés de notre ville, dit le *Patriote*.

Pour arriver plus sûrement à ses fins, l'administration supérieure avait cru devoir dépêcher dans notre ville un inspecteur de la sûreté de Paris.

Voici comment, nous assure-t-on, s'y serait pris l'agent parisien dans l'un des établissements, au moins, pour faire opérer la saisie des cigarettes :

Un soir, il s'y fait servir une consommation,

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

» Je cherchais vainement un compartiment vide ou tout au moins occupé par des voyageurs moins grossiers; à la fin, j'en vis un pris seulement par un vieillard endormi, par un jeune homme aux vêtements râpés, mais à la tenue très convenable, et par une dame qui était sourde, ce dont je ne tardai pas à m'apercevoir.

» Quand je m'installai dans le quatrième coin, vis-à-vis du jeune homme, celui-ci, qui fumait sans égard pour la vieille dame, jeta précipitamment sa cigarette.

» Je respirai, on était vraiment mieux que dans le wagon des nourrices. Et voilà que le jeune râpé m'interpelle ainsi :

» — Vous vous trompez, Mademoiselle, vous êtes ici en troisième classe.

» — Eh bien! Monsieur, j'ai un billet jaune.

» — Ah! fit-il d'un air surpris, en m'inspectant d'un rapide coup d'œil.

» J'eus envie de rire, car mon très simple

costume sombre n'avait pourtant rien qui pût déceler en moi la grande dame.

» Et nous reprîmes chacun notre silence et notre immobilité, rompus au bout d'un quart d'heure par les cris intempestifs de notre compagne: imitant le sommeil plein de béatitude de son voisin, elle avait passé de deux gares la station où elle devait descendre; nous dûmes lui offrir à tour de rôle nos consolations, et enfin elle nous quitta pour aller conter sa peine au chef de gare de Tonnerre.

» Cette aventure délia la langue de mes compagnons; comme on m'adressa la parole, force me fut de répondre. Je n'aime pas à lier conversation avec des inconnus, mais je n'aime pas non plus à paraître fière. Je me souviens trop, hélas! de mon chagrin au pensionnat, un jour qu'on m'avait appelée « hautaine ».

» Cela sied si mal à une boitense, et je crains d'attirer l'attention sur mon pauvre personnage, tu le sais, Mika, autant en me montrant trop silencieuse que trop loquace.

» Avec le jeune homme râpé, donc, nous nous apprîmes mutuellement que le but de notre voyage était Paris. Comme il manifestait de l'étonnement de me voir faire seule ce long

trajet, je répondis qu'il y avait des malades à la maison, et qu'on ne pouvait, à cause de cela, m'accompagner.

» N'est-ce pas, Mikaëla, je n'avais pas besoin de le mettre au courant de nos petites affaires intimes?

» — Au moins, vous trouverez quelqu'un à la gare? on vous attend?

» — Sans doute, répondis-je brièvement, et, y eût-il malentendu sur l'heure de mon arrivée, je sais où me diriger, ayant habité Paris longtemps.

» Voyant que je ne m'aventurais pas volontiers sur le terrain des confidences, il me fit les siennes: ce jeune râpé est un orphelin qui ne possède plus au monde qu'un frère et beaucoup d'amis.

» Il vient à Paris chercher une place de secrétaire ou de journaliste; il est lettré et incapable de toute autre chose.

» Vraiment, il me fit pitié, car on voit qu'il a connu des jours meilleurs; sa tournure est assez distinguée, ses manières courtoises, son visage fatigué, mais fin; sa barbe, ses mains, sont soignées; pour clore sa photographie, j'ajouterai qu'il peut avoir de vingt-cinq à trente ans.

» Il fut parfaitement poli et convenable avec moi, me rendant mille petits services avec discrétion, sans empressement exagéré.

» A la gare de Lyon, il me fit descendre de wagon, me prit des mains ma petite valise, fit retirer ma malle des bagages et enfin m'installa dans un coupé.

» On comprend que je l'ai bien remercié, il le méritait.

» Je me suis fait conduire tout droit rue du Bocher, car je mourais de fatigue, et je m'installai dans la petite chambre que j'avais retenue par lettre, le matin même.

» J'ai dormi d'un trait, ma Mikaëla; ah! si au moins tu en avais fait autant!

» Le lendemain matin, vu au rayon blafard d'un jour terné, mon réduit m'a déplu.

» Mal balayé, étroit, exigü, nu; mais que m'importe? Il est bien bon pour le peu de temps que je veux y passer.

» Tu diras que c'est de l'enfantillage, Mika, mais j'ai voulu avant tout faire une sorte de pèlerinage de souvenirs.

» Saint-Augustin, notre chère paroisse, où j'ai tant prié pour la guérison, mon ange; j'ai aperçu M. le curé, et la loueuse de chaises m'a reconnue et m'a demandé quel quartier nous

et demande des cigarettes faites à la main, qu'on lui sert. Il avait eu soin de remarquer que ces cigarettes étaient renfermées dans un des tiroirs de la caisse.

Munis de ces renseignements, des agents des contributions indirectes se présentèrent, le lendemain, dans l'établissement, et n'eurent pas de peine à découvrir la cachette où étaient les cigarettes.

D'Angers, le susdit inspecteur de la sûreté aurait, nous dit-on, filé sur Nantes pour y continuer les mêmes opérations.

NIAISERIES!

Un correspondant de la *Dépêche* raconte à son journal que M. le curé de Saint-Christophe (Indre-et-Loire) est un bien grand coupable. Ce vénérable ecclésiastique, paraît-il, « ne décolère plus » depuis que le budget des cultes est en discussion. Imaginez-vous qu'il fait en chaire « de la réclame pour les feuilles cléricales! »

En voilà un crime! Le correspondant de la *Dépêche* voudrait sans doute que le curé recommandât, au prône, à ses paroissiens, le journal auquel il collabore.

Et dire que ce sont des sornettes de ce genre qu'écrivent habituellement les correspondants des journaux wilsoniens!

UNE CONFÉRENCIÈRE

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Les journaux wilsoniens » sont heureux d'annoncer que M^{me} de Montrésor va commencer une nouvelle tournée dans notre département et les départements voisins, notamment dans le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres ».

Chaque année, à pareille époque, cette femme, dont nos lecteurs ont vu souvent ici le nom, va faire un peu de prosélytisme.

Qu'elle reste donc en Maine-et-Loire et dans les Deux-Sèvres, la pauvre! et qu'elle épargne aux populations d'Indre-et-Loire et ses visites et ses discours.

« A peste, fam... »

Merci bien, cher confrère!

RETRAITE BIEN MÉRITÉE

On s'est enfin décidé, dit le *Courrier de la Vienne*, à retirer de l'école communale de Saint-Amand (Deux-Sèvres) les deux institutrices laïques qui se croisaient les bras depuis deux ans, faute d'élèves. Les Sœurs restent donc seules dans leur école libre pour instruire les enfants.

Deux ans de noviciat, pour s'exercer à ne rien faire, méritaient bien une retraite.

POUR PURIFIER L'AIR D'UNE CHAMBRE

Mettez une cruche d'eau dans l'appartement et en quelques heures elle aura absorbé pres-

que tous les gaz respirés; l'air de la chambre sera devenu plus pur, mais l'eau complètement souillée. Plus l'eau est froide, plus grande est sa capacité pour contenir ces gaz. A la température ordinaire, un seau d'eau absorbera une chopine d'acide carbonique et plusieurs chopines de gaz ammoniac. La puissance d'absorption est deux fois plus grande quand l'eau est à la température de glace. En conséquence, l'eau gardée un certain temps est impropre à tout usage.

Notre Budget

L'équilibre du Budget, voilà la question à l'ordre du jour. L'accord se fera-t-il entre la Commission et le Gouvernement? Il faut l'espérer.

Quoi qu'il en soit, nous sommes plus que jamais à l'époque des économies, et il le faut bien, puisque les dépenses sont supérieures aux recettes.

Or, ce qui arrive pour le budget de l'Etat, existe depuis pas mal de temps pour celui des particuliers. Restreindre les dépenses, tel est le cri général, mais chacun hésite devant les privations et préfère calculer pour avoir aussi bien et meilleur marché.

Voilà pourquoi la maison Crémieux voit sa clientèle augmenter tous les jours: la toilette rentre pour une grande part dans les dépenses personnelles, et il est bien naturel que chacun préfère payer meilleur marché en étant très bien habillé et plus vite servi.

Nous voici en pleine saison; c'est le moment de renouveler ou de compléter sa garde-robe. Avant de faire aucun achat, voyez les beaux assortiments de CRÉMIEUX, rue d'Orléans, 27, qui expose dans sa vitrine tout ce qui se fait de nouveau en draperie et surtout ses vêtements complets à 35 francs sur mesure et le pardessus pèlerine doublé flanelle à 45 francs qui est le succès de la saison.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1891 et du Premier de l'An 1892

A l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 0/0 délivrés aux prix et conditions de son tarif spécial A n° 9 :

1° Noël. — Les billets aller et retour délivrés les jeudi 24 et vendredi 25 décembre seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 28 décembre;

2° Premier de l'An. — Les billets aller et retour délivrés du mardi 29 décembre au lundi 4 janvier inclus seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

habitons maintenant, qu'on ne nous apercevait plus à l'église.

» Je me suis agenouillée à la place où nous avions nos prie-Dieu autrefois, et j'ai fait mettre un cierge à ton intention à l'autel de la Sainte-Vierge.

» J'ai passé ensuite boulevard Malesherbes, sous les fenêtres de notre ancien hôtel.

» Tiens, Mika, je ne le croyais pas, mais cela m'a serré le cœur. J'ai regretté nos jolies chambrettes bleues, et le grand escalier de marbre blanc, au tapis rouge, garni de fleurs pour les jours de réceptions; j'ai regretté Sélika, ma belle jument arabe noire comme la nuit, et nos chevauchées aux Champs-Élysées.

» Il me semblait nous voir, le jour (tu sais quel jour fatal je veux dire?), fillettes, plutôt que jeunes filles encore, vêtues d'un jersey de soie blanche à boutons d'or.

» Ma chérie, ne t'imagines pas que je pleure amèrement tout cela; non, mais je me disais que, en ce temps-là, tu n'étais pas malade, et que, si nous étions encore riches comme jadis, tu serais mieux soignée. Allons, je me tais, car tu vas me gronder; tu n'aimes pas lorsque je parle ainsi.

» Pour changer, j'ai aperçu de loin l'étrince-

lante Mme d'Apreley, et je me suis dissimulée sous une porte cochère pour qu'elle ne me reconnaisse pas. Certes, la bonne âme m'eût emmenée chez elle séance tenante, mais pendant combien de jours eût-elle glosé sur nous avec ses dignes amies!

» Souviens-toi de ses mardis, dont nous sortions toujours bourrés de thé et de sandwiches, mais écourées des médisances que nous venions d'entendre, si bien que les fameux mardis ne nous ont plus vues dans le grand salon mauve et or, où la vipère pérorait au milieu d'une quantité d'huîtres. Tu vas t'écrier que je deviens plus méchante encore que Mme d'Apreley; non, Mika, mais j'ai mûri, et je vois le monde avec d'autres yeux qu'il y a trois ans.

» Tiens, une chose encore qui m'a émue comme tous nos chers souvenirs envolés, c'est la vue de cette jolie maison Flaxland, rue de Châteaudun, où cet excellent maître, M. Delieux, nous donnait nos incomparables leçons, où les enseignements étaient tournés avec un tel esprit que nous rions comme de petites folles tout en profitant des avis.

» Nous étions destinées à devenir de fortes musiciennes, Mika, toi surtout.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Noël et du Nouvel An

Avis. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés par toutes ses gares à destination de toutes ses gares pendant la période du jeudi 24 décembre 1891 au samedi 2 janvier 1892, et dont la validité expirerait avant le 5 janvier, seraient exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 5 janvier.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

FAITS DIVERS

LE CÉLIBAT

Le raisonnement d'un célibataire :

Je ne me marie pas, afin de vivre tranquille. Car, si je trouvais une bonne femme, je craindrais de la perdre; si elle était méchante, je craindrais de la garder trop longtemps; si elle était pauvre, elle ne laisserait pas que de me mettre à la gêne; si elle était riche, elle me ferait payer cher sa dot; si elle était belle, il faudrait monter la garde autour d'elle; quant à prendre un laideron, jamais!

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr} 50

Imprimerie de P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Décembre 1891

3 0/0	95 25
3 0/0 nouveau	95 05
3 0/0 amortissable	96 50
4 1/2	104 95

MARCHÉS

BEAUFORT, 16 décembre

Froment, double-décalitre, 4 fr. — Seigle, 2 80. — Méteil, 3 fr. — Orge, 2 10. — Avoine, 1 75. — Chênevis, 6 fr. — Haricots, 5 fr. — Sarrasin, 2 50. — Noix, 2 50. — Pommes de terre, le double-déc., » 90. — Châtaignes, 3 fr. — Chanvre, les 400 kil., 65 fr. — Foin, les 1,050 kil., 120 fr. — Paille, 50 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 30. — Œufs, la douzaine, 4 25. —

Poulets, la couple, 4 75. — Oies, 9 fr. — Canards, 4 fr.

Dernières Nouvelles

Paris, 19 décembre, 12 h. 25 soir.

Dans une affaire de tentative d'assassinat qui vient de se juger aux assises de la Charente, l'accusé, un nommé Bouly de Lesdain, a été acquitté. La victime, qui n'avait été que légèrement blessée, a, sur la demande de la partie civile, reçu un franc de dommages-intérêts.

On se rappelle que cette tentative d'assassinat avait eu lieu en chemin de fer, près d'Angoulême, où se trouvaient, dans le même compartiment, M. et M^{me} Bouly de Lesdain et Delbeuf, l'amant de cette dernière.

D'après le *Voltaire*, il ne serait pas question de faire une enquête sur la rentrée des Jésuites dans leurs écoles, le gouvernement ayant la certitude qu'il n'y a dans ces écoles le nombre réglementaire de Jésuites autorisés.

HAVAS.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarès, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

J. L. GOBET, propriétaire-gérant.

rien autre sous la main pour verser ma poudre d'encre; que Dieu me pardonne cette petite profanation.

» Adieu encore, je ne puis te quitter.

(A suivre.) » Ta GAËTANE. »

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 19 décembre, 4^e représentation du grand succès sans précédent: *MISS HÉLYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Dimanche 20 décembre: *Mireille*, opéra-comique en 3 actes; *L'Oncle Célestin*, opérette en 3 actes.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2

LUNDI 21 Décembre 1891

Avec le concours de MM. DUMAINE et TALBOT

Pour l'érection d'un monument à M^{me} AGAR

LE BONHOMME JADIS

Comédie en 1 acte, de Mürger

LES BEAUX MESSIEURS

DE BOIS-DORÉ

Comédie en 5 actes, de George Sand

UNE POÉSIE, dite par M. DUMAINE.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BRAU-REPAIRE, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Sur licitation
ENTRE MAJEURE ET MINEURS
Aux enchères publiques
En trois lots
Au plus offrant et dernier enchérisseur

DE DEUX MAISONS

Sises à Saumur,
Et Deux autres Maisons

Sises à Doué-la-Fontaine
(Maine-et-Loire),
Avec leurs Dépendances.

L'ADJUDICATION aura lieu le
SAMEDI 9 JANVIER 1892, à midi,
en l'étude et par le ministère de
M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,
rue Beaurepaire, pour les
immeubles sis à Saumur, et le
DIMANCHE 10 JANVIER 1892, à 1
heure de l'après-midi, en la
Mairie de Doué-la-Fontaine
(Maine-et-Loire), par le ministè-
re dudit M^e LELIÈVRE, nota-
ire, pour les immeubles sis à
Doué.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-
tiendra, qu'en exécution d'un jugement
rendu contradictoirement par le Tribunal
civil de Saumur, le vingt et un novembre
mil huit cent quatre-vingt-onze,
Et à la requête de Madame Louise Bra-
hard, veuve de M. Jules Charbonnier, en
son vivant négociant, ladite dame demeur-
ant à Saumur, rue Saint-Jean,
Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, de-
meurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel
se constitue et occupera pour elle sur la pré-
sente poursuite de vente et ses suites;
En présence ou eux dûment appelés de:

1^o M. Emile Maupoint, tonnelier, de-
meurant au Pont-Fouchar, commune de
Bagneux (Maine-et-Loire), au nom et
comme subrogé-tuteur, faisant fonction de
tuteur du mineur Charles Charbonnier, à
cause de l'opposition d'intérêt existant
entre ledit mineur et Madame veuve Char-
bonnier sa mère; fonction à laquelle il a
été nommé et qu'il a acceptée suivant déli-
bération du conseil de famille dudit mineur
tenue sous la présidence de M. le Juge de
paix du canton sud de Saumur, du vingt
octobre mil huit cent quatre-vingt-onze,
enregistré;

Ayant pour avoué constitué M^e LOUIS
ALBERT, demeurant à Saumur;

2^o M. Louis Rahard, tailleur de pierres,
demeurant à Concourson (Maine-et-Loire),
au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc
du mineur Charbonnier, fonction à laquelle
il a été nommé et qu'il a acceptée suivant
délibération du conseil de famille dudit mi-
neur tenue sous la présidence de M. le Juge
de paix du canton sud de Saumur, le seize
décembre mil huit cent quatre-vingt-onze;

3^o Mademoiselle Blanche Charbonnier,
mineure émancipée, aux termes d'une déli-
bération ci-après de son conseil de famille,
issue du mariage de feu M. Charbonnier,
avec Madame Marie Malécot, son épouse,
en premier mariage, décédée, demeurant à
Saumur, rue Saint-Jean;

4^o M. Pierre Charbonnier, tisserand, de-
meurant à Vezins (Maine-et-Loire), au nom
et comme curateur à l'émancipation de
Mademoiselle Charbonnier, sus-nommée,
fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a
acceptée suivant délibération du conseil de
famille de ladite mineure tenue sous la
présidence de M. le Juge de paix du canton
sud de Saumur, le seize décembre mil huit
cent quatre-vingt-onze;

Il sera procédé, le samedi neuf janvier
mil huit cent quatre-vingt-douze, en l'étude
et par le ministère de M^e LELIÈVRE, nota-
ire à Saumur, à midi, pour les immeubles
sis à Saumur, et le dimanche dix janvier
mil huit cent quatre-vingt-douze, à une
heure de l'après-midi, en la mairie de Doué-
la-Fontaine, par le ministère dudit notaire,
pour les immeubles sis à Doué-la-Fontaine,
à la vente aux enchères publiques, sur li-
citation entre majeure et mineurs, au plus of-
frant et dernier enchérisseur, en trois lots,
des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Deux maisons, sises à Doué-la-Fontaine,
d'un seul tenant, renfermant, la première,
trois pièces au rez-de-chaussée, mansardes et
grenier au-dessus; jardin, chambre, cave;
— la seconde, deux chambres au rez-de-
chaussée, écurie, grenier sur le tout, cave,
jardin, et joignant la rue Haute-Saint-Denis,
au nord la rue de la Riffaudière, au midi et
au couchant Genevais.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2,000

DEUXIÈME LOT

Une maison, située à Saumur, rue Saint-
Jean, n^o 52, composée d'un magasin sur
la rue, petite chambre derrière servant
de cuisine et de salle à manger, deux cham-
bres à cheminée au premier étage, au se-
cond étage deux chambres dont l'une à feu,
grenier au-dessus, joignant au midi la rue

Saint-Jean, au levant et au couchant M. Ter-
rien.

Mise à prix, huit mille francs, ci. 8,000
TROISIÈME LOT

Une maison, située à Saumur, chemin
neuf de la Montée-du-Fort, comprenant au
rez-de-chaussée quatre pièces dont trois à
feu, au premier étage deux chambres dont
une à feu, grenier à côté des deux chambres,
deux caves, une sous la maison et l'autre
sous le jardin, petit jardin, le tout entouré
de murs et joignant au nord la rue, au midi
une autre petite rue, au couchant M. Fou-
lard et M. Duveau.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2,000

Total des mises à prix : douze mille
francs, ci. 12,000

S'adresser, pour renseigne-
ments, à:

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à
Saumur, 8, rue Cendrière, pour-
suivant la vente;

2^o M^e LELIÈVRE, notaire à
Saumur, rue Beaurepaire, rédac-
teur et dépositaire du cahier des
charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le dix-sept décembre mil huit
cent quatre-vingt-onze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le dé-
cembre mil huit cent quatre-vingt-onze,
fo^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit
centimes, décimes compris.
Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e JAUBERT, commis-
saire-priseur à Saumur,

VENTE

Après décès

Le SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1891, et
jours suivants s'il y a lieu, à 1
heure de l'après-midi, à Sa-
umur, rue Saint-Jean, n^o 52,

Il sera procédé, par le ministère
de M^e JAUBERT, commissaire-priseur,
à la vente aux enchères publi-
ques des meubles, objets mo-
biliers, marchandises et matériel
dépendant de la communauté
CHARBONNIER-RAHARD.

Il sera vendu:

Salle à manger en noyer blanc
avec filets noirs composé de: un
buffet étagère, table à rallonges,
huit chaises cannées, plusieurs
bois de lit avec sommier, couettes,
matelas, couvertures, édredons,
traversins, oreillers, rideaux de
lit et de croisée, tables de nuit et
autres, buffets, commodes, chaises,
fauteuils, glaces, pendules, can-
délabres, batterie de cuisine, vais-
selle, verrerie, linge de corps et de
ménage, effets d'habillement;

Vins rouge et blanc en bou-
teilles, bouteilles vides;
Articles de lingerie, tels que:
Bonnets, cols, manchettes, ru-
bans, dentelles, corsets, camisoles,
pantalons, jupons, mousseline,
percale et piqué en coupons et
en pièces, quantité de fonds de
bonnets, etc., etc;

Agencement complet du maga-
sin, casiers, comptoirs, chaises,
banquette, support de montre et
quantité d'autres bons objets.

N. B. — On commencera par les
marchandises.

On paiera comptant, plus 10 0/0
applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,
(910) Y. JAUBERT.

Étude de M^e RICOU, notaire à
Coron.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de décès

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

Au bourg de Coron, compre-
nant: matériel, clientèle, acha-
andage et droit au bail.

Pour tous renseignements, s'a-
dresser audit M^e RICOU.

UNE DAME DEMANDE une place
dans un magasin pour la
vente.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le SAMEDI 23 JANVIER 1892, à
midi, en l'étude de M^e LE
BARON, notaire à Saumur,

UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Champigny-le-Sec,
commune de Souzay,

COMPRENANT :

1^o Une Maison Bourgeoise

Récemment restaurée, avec
vastes servitudes, jardins et clos,
Le tout contenant 1 hectare.

2^o Un Clos de Vigne

Nommé Clos-de-Brulon,
Contenant 4 hectares environ,

LE TOUT APPARTENANT A M^{me} CHAMPNEUF
Sur la mise à prix de 20,000 fr.

On pourra traiter avant l'adju-
dication.

S'adresser à M. TAVEAU, expert
à Bagneux, ou à M^e LE BARON,
notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, né-
gociant, rue de la Comédie.

ON DEMANDE à ser-
vir une
rente viagère sur somme d'ar-
gent ou maison.

S'adresser au bureau du journal.

ON RECOMMANDE, d'une façon spé-
ciale, un brave homme sans
emploi, honnête travailleur, peut
être employé comme gardien,
concierge, aide jardinier, manœu-
vre, etc.

Excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques
des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelles, 29, à Saumur.

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur
d'informer sa clientèle qu'à partir
du 28 décembre 1891, ses ateliers
et salons de couture seront trans-
férés, 6, rue d'Orléans, à Sa-
umur, au premier étage.

BIJOUTERIE DEUIL ET FANTAISIE

L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis,
Saumur

BAGUES

Médico-Galvaniques

Les seules reconnues efficaces
pour leur composition spéciale
contre les Migraines, Rhuma-
tismes, Affections névralgiques,
Crampes, Intoxications métalli-
ques, etc.

Bague simple et double courant
similor, bague planche, double
courant, plaque argent, forte.
Solidité - PRIX: 3 FRANCS - Garantie
Se méfier des contrefaçons.

LA Régisse Sanguinède

GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesse d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand
de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,
n^o 24 bis.
(143)

Pépinières Américaines du Sud-Ouest

GREFFES DE L'ANJOU

Des CHARENTES, du BORDÉLAIS et du MIDI (cette dernière exclusivement dans nos Pédicelles)
Authenticité et Pureté absolues garanties. — Porte-Greffes. — Producteurs directs
CARRIÈRE, Royan (Char.-Infér.). Envoi franco sur demande du Catalogue ou Prix-Courant.

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

USINE DES HURAUDIÈRES SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à
leur disposition des Engrais spéciaux pour Vignes. La Maison ne
négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les
différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de
Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.
12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de
potasse.
40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.
1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).
1 0/0 d'azote nitrique.
8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).
10 0/0 de potasse.
3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son Engrais liquide pour
traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr le fût de 180 litres.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGEES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier,

IMBERT ET FILS

EXPOSITION D'ARTICLES DE NOËL

Jésus, crèches, bûches, sabots, très grand choix de petits mets pour garnitures d'arbres.

CONFISERIE SURFINE

Fondants, marrons glacés, fruits confits, bonbons et fantaisie en chocolats
de la maison Devincq de Paris.

A l'occasion du réveillon, la Maison IMBERT vient de recevoir une
grande quantité de Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec,
Pâtés de gibiers de toutes sortes, Pâtés d'alouettes de Gringoire, de Pithiviers.

Vins secs et moussoux de Saumur, Graves, Barsac,
Sauterne, Champagne.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,